

ACTUALITES PNNS 4



Numéro 10

Octobre 2023

■ Semaine de la dénutrition 2023, du 7 au 14 novembre : Manger, bouger, peser !

C'est au ministère de la Santé et de la Prévention en présence de la Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé que l'édition 2023 de la Semaine de la dénutrition a été présentée en conférence de presse le 10 octobre par le **Collectif de lutte contre la dénutrition** présidé par le Professeur Eric Fontaine, médecin nutritionniste au CHU de Grenoble. En 2022, 2 000 participants ont organisé 15 000 actions.

Près de 2000 actions déjà enregistrées, des temps forts : **Flashmob de lancement le 6 novembre** Place de la Bastille à Paris, **opération « Cuisines ouvertes »** visant à valoriser les métiers de la restauration dans les EHPAD, **des**

outils renouvelés, un livret en version FALC (facile à lire et comprendre), une **plateforme de ressources en ligne** aux contenus validés par un comité scientifique, des **webinaires**... cette nouvelle édition s'annonce dense, pour un enjeu de santé publique. Elle est parrainée par le Docteur Mathias Wargon, médecin urgentiste, chef de service des urgences et du SMUR du centre hospitalier Delafontaine à Saint-Denis et la cheffe cuisinière Amandine Chaignot.



Pour trouver les informations sur la semaine, demander la labellisation d'un projet, consulter le site : [Semaine nationale de la Dénutrition 2023 - Lutte contre la dénutrition \(luttecontreladenutrition.fr\)](https://www.semaine-nationale-de-la-denutrition.fr/)

Pour accéder à la plateforme de ressources : [Ressources sur la dénutrition \(luttecontreladenutrition.fr\)](https://www.luttecontreladenutrition.fr/)

■ Accord collectif avec la filière de la boulangerie

En mars 2022, dans le cadre du Programme national pour l'alimentation et la nutrition, un accord collectif a été signé avec l'ensemble des acteurs de la filière de la boulangerie afin de réduire les teneurs en sel dans le pain. Les professionnels se sont engagés dans une trajectoire de réduction progressive des seuils maximaux de sel dans l'ensemble des catégories de pain d'ici 2025, avec comme objectif intermédiaire en juillet 2022 de ne pas dépasser le seuil de 1,5g de sel/100g pour les pains courants et tradition. Le rapport d'évaluation publié par l'Observatoire de l'alimentation en juillet 2023 sur les pains courants et tradition vient de montrer que 82,5 % des pains analysés étaient conformes à cet engagement, quels que soient les régions et les circuits de distribution. La teneur moyenne en sel des pains analysés est de 1,34g/100g, ce qui correspond à une diminution de plus de 20 % par rapport à la teneur moyenne de 1,7g/100g mesurée en 2015. Les signataires de l'accord s'engagent à renforcer la sensibilisation de leurs adhérents afin d'atteindre les prochains objectifs intermédiaires de l'accord collectif pour octobre 2023 avec une teneur maximale de 1,4g de sel/100g pour les pains courants, 1,3g de sel/100g pour les pains complets ou céréales et 1,2g de sel/100g pour les pains de mie.



Pour plus d'informations : Consultez le rapport de l'Oqali

[oqali.fr/media/2023/07/2023-Rapport-de-suivi-tierce-partie-accord-collectif-boulangerie_phase-1.pdf](https://www.oqali.fr/media/2023/07/2023-Rapport-de-suivi-tierce-partie-accord-collectif-boulangerie_phase-1.pdf)

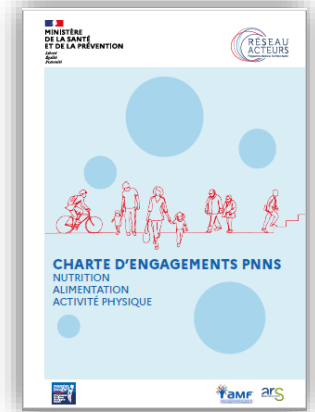
■ Nouvelle version de la charte d'engagements du PNNS

Communes, collectivités de communes, entreprises privées ou publiques, départements, engagez-vous pour la nutrition et la santé de vos habitants ou de vos salariés !



Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, a annoncé l'évolution du dispositif des chartes lors du comité de suivi du PNNS du 16 mai dernier. Elle lancera la nouvelle version de la charte d'engagements du PNNS prochainement au niveau

national. Dans le cadre des engagements du PNNS, un accompagnement des signataires est mis en place au travers d'une convention avec la DGS par le Conservatoire national des arts et métiers-Institut scientifique et technique de la nutrition et de l'alimentation (Cnam-ISTNA) via le dispositif d'animation du Réseau d'Acteurs du PNNS. Le site internet [Réseau d'Acteurs PNNS](https://www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/charte-d-engagements-du-pnns.html) a été mis en place par le Cnam-ISTNA en 2021 pour faciliter, mutualiser et promouvoir les initiatives locales en nutrition, en particulier, celles portées par les collectivités et entreprises signataires de la charte. L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités a renouvelé son partenariat avec ce dispositif.



Découvrez la nouvelle charte : <https://www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/charte-d-engagements-du-pnns.html>

■ Efficacité des interventions pour limiter la sédentarité en milieu professionnel : Santé publique France a publié une revue de littérature

Les professionnels du secteur tertiaire travaillant dans un bureau, passent des périodes prolongées et ininterrompues en position assise. Cette sédentarité élevée augmente les risques de maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, certains cancers, de dépression et d'anxiété.

La mise en place d'interventions visant à réduire et interrompre la sédentarité dans le cadre du travail de bureau, apparue nécessité de santé publique, a fait l'objet de nombreuses études sur le sujet de leur efficacité depuis une dizaine d'années.

Santé publique France a réalisé une synthèse de la littérature scientifique sur l'efficacité de ces interventions et les stratégies les plus prometteuses utilisées. Elle vise à mettre à disposition des employeurs et autres acteurs du milieu du travail, décideurs et acteurs de santé publique, un panorama des études existantes sur les effets de ces interventions sur la sédentarité, la santé des travailleurs mais aussi sur leur productivité. Les stratégies d'interventions les plus prometteuses à privilégier sont aussi présentées.



Pour plus d'informations : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/revue-de-litterature-sur-l-efficacite-des-interventions-pour-limiter-la-sedentarite-en-milieu-professionnel>

■ PRENEZ DATE : Le 2e colloque national ICAPS (intervention centrée activité physique et sédentarité) aura lieu le 28 novembre 2023 à Rennes, en modalité hybride.

Il est co-organisé par le CND AP/S et Santé publique France. Le Centre National de Déploiement en Activité Physique / lutte contre la Sédentarité (CND AP/S), est chargé d'accompagner la mise en place de projets de promotion de l'activité physique des enfants et des jeunes sur le territoire en s'appuyant sur la démarche de type Icaps. Entre septembre 2022 et juin 2023, 23 projets Icaps ont été mis en œuvre dans 5 régions. **Grâce à ces projets, 1812 jeunes ont pratiqué 1 h d'AP de plus par semaine et ont vu leur temps d'écran réduit de 20 minutes par jour.**



Ce colloque est à destination des collectivités, des mouvements associatifs et sportifs, des établissements scolaires, des Maisons Sport-Santé, des ARS, des rectorats et DRAJES et autres partenaires. Il a pour objectif de présenter la démarche probante ICAPS à travers des illustrations concrètes de projets déployés sur le territoire. C'est également un espace d'échanges pour celles et ceux qui souhaitent se lancer dans la démarche et un espace de mutualisation pour les différents porteurs de projets ICAPS et partenaires.

Pour plus d'informations : <https://www.cndaps.fr/>